

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 31 janvier–2 février 2005

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2005/5-E
12 janvier 2005
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES NORMES APPLICABLES AUX RAPPORTS FINANCIERS DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau du Commissaire aux comptes: M. G. Miller tél.: 00 44 20 7798-7136

Vérificateur externe des comptes,
National Audit Office (NAO) Royaume-Uni: M. R. Clark tél.: 066513-2577

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



RESUME

Le présent rapport passe en revue le fondement des normes applicables aux rapports financiers du Programme alimentaire mondial et invite son Conseil d'administration et sa direction à envisager l'adoption de normes indépendantes améliorées en vue de rendre les rapports financiers de l'Organisation encore plus faciles à utiliser, plus fiables et plus opérants.

En tant que Commissaires aux comptes du Programme, nous sommes d'avis que le PAM tirerait profit de l'adoption des normes comptables internationales ou des normes comptables internationales du secteur public comme base pour sa comptabilité et ses rapports financiers. Le respect de méthodes comptables indépendantes et généralement reconnues contribuerait à montrer de façon visible que le Programme adhère à des normes élevées de gouvernance en tant qu'organisation du secteur public international et organisme d'aide de renom.

Nous avons procédé à une analyse des états financiers du Programme alimentaire mondial par rapport aux prescriptions des normes comptables internationales et avons soumis séparément un commentaire détaillé à sa direction. Le présent rapport présente les arguments en faveur de l'application de normes indépendantes à la comptabilité et aux rapports financiers, et les répercussions pour le PAM au cas où cela serait fait.

PROJET DE DECISION*

Le Conseil prend note des informations contenues dans le "Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du Programme alimentaire mondial" (WFP/EB.1/2005/5-E).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



INTRODUCTION – L'IMPORTANCE DES RAPPORTS FINANCIERS

1. Le Conseil d'administration et la direction générale du PAM ont pris les devants en appuyant le renforcement de la gestion financière et l'amélioration du dispositif de gouvernance du Programme. La direction générale a exprimé le vœu de voir évoluer les rapports financiers de l'Organisation vers l'adoption de normes comptables internationalement reconnues.
2. Des rapports financiers exacts et complets sont un élément essentiel de la gouvernance efficace d'une institution. Les états financiers du PAM et les rapports connexes permettent au Conseil d'administration, aux gouvernements, aux donateurs et plus largement à toutes les parties prenantes d'obtenir des données faisant autorité, vérifiées par une instance indépendante, à l'aune desquelles la situation et les résultats financiers de l'Organisation peuvent être mesurés et les décisions prises.
3. La clarté, l'intelligibilité et la cohérence des rapports sur la situation financière d'une organisation font partie intégrante de la bonne gouvernance. Étant donné que le PAM dépend de dons volontaires et en l'absence d'un budget ordinaire financé par des contributions régulières, il est particulièrement important pour le Programme de donner la preuve que la gestion et la présentation de ses rapports financiers reflètent un niveau d'exigence élevé utilisant des normes indépendantes, crédibles et bien comprises.
4. La présentation de données de ce type sur la base des principes inhérents aux meilleures pratiques comptables actuellement reconnues favoriserait la connaissance de la situation financière, donnerait plus de garanties au Conseil et aux administrateurs du Programme quant aux registres comptables et pourrait améliorer la qualité des décisions prises.

LES ARGUMENTS EN FAVEUR DU CHANGEMENT

5. Compte tenu de la progression de la mondialisation du commerce ces dernières années, avec un nombre toujours croissant de sociétés qui tentent de s'introduire en bourse sur les marchés étrangers et de créer des succursales et des filiales dans d'autres pays, il est de plus en plus nécessaire de se conformer à des normes comptables généralement reconnues et bien comprises. Nombre des infractions comptables de ces dernières années, en particulier dans le secteur privé, notamment les financements non inscrits au bilan, le manque de clarté sur la situation financière, la présentation de la dette sous forme de parts sociales et l'utilisation abusive des dispositifs de restructuration, ont eu lieu dans les domaines de la comptabilité où il y avait une marge de manœuvre inutile ou un manque de clarté, ou dans lesquels des normes adaptées n'étaient pas appliquées.
6. De plus en plus fréquemment, il est exigé du secteur public qu'il améliore sa gouvernance, au niveau tant international que national; en effet, la gestion avisée, la transparence et l'obligation de répondre de l'utilisation des fonds publics y revêtent sans conteste une importance plus grande que dans le secteur privé. En raison du caractère mondial des organismes internationaux de bienfaisance et d'utilité publique et du fait qu'ils sont de plus en plus sollicités, et comme il est nécessaire pour eux de mettre en place une gestion d'entreprise pour fonctionner de façon efficace et rationnelle dans un contexte opérationnel où les besoins sont infinis et les budgets limités, l'amélioration des normes régissant la gouvernance, la préparation des rapports et l'obligation de rendre des comptes est extrêmement pertinente pour les activités d'aide internationale.



7. En juin 2004, dans les états financiers pour l'exercice 2002–2003 présentés au Conseil d'administration, la direction du PAM a apporté certaines modifications aux modes de présentation pour que l'information soit plus claire pour le lecteur. Pour améliorer encore la communication et la présentation des données financières, nous avons étudié les avantages et les répercussions qu'aurait le fait de préparer les états financiers conformément aux normes comptables internationalement reconnues, ce qui favoriserait la comparabilité, la cohérence et la transparence des rapports financiers du Programme.

GOUVERNANCE ET OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES DANS LES ETATS FINANCIERS DU PAM

8. Aux termes de l'article 13.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif a la charge de faire établir des états financiers conformément aux normes de comptabilité de l'Organisation des Nations Unies, sauf si le caractère de l'opération du PAM nécessite l'utilisation d'autres normes de comptabilité internationalement reconnues. Les états financiers préparés doivent être présentés de façon à faire clairement ressortir la situation financière du PAM et à donner au Conseil d'administration et au Directeur exécutif les éléments dont ils ont besoin pour diriger le Programme.
9. Étant donné que le PAM est entièrement financé par des contributions volontaires, l'obligation de rendre compte des transactions et de garantir la transparence et la cohérence totale des états financiers est d'autant plus grande pour garder la confiance et l'appui des donateurs et des bénéficiaires.

CRITERES AUXQUELS DOIVENT SATISFAIRE LES ETATS FINANCIERS

10. Quatre critères qualitatifs sont applicables pour rendre compte des résultats financiers, de façon à permettre aux utilisateurs de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause:
 - l'intelligibilité: les utilisateurs ayant une connaissance raisonnable du secteur, de ses activités économiques et de la comptabilité devraient être capables de comprendre les états financiers;
 - la pertinence: l'information est pertinente quand elle aide les membres du Conseil d'administration et les autres utilisateurs des états financiers à apprécier les événements passés, présents et futurs;
 - la fiabilité: l'information est pertinente si elle est dépourvue d'erreurs matérielles, de parti pris et d'ambiguïté;
 - la comparabilité: les utilisateurs des comptes devraient être en mesure de comparer les états et les résultats financiers au fil du temps de façon à pouvoir dégager des tendances et à évaluer la qualité de la performance.
11. Il importe que, quelles que soient les normes adoptées par le PAM, celles-ci satisfassent aux critères décrits ci-dessus pour permettre aux donateurs, aux pays bénéficiaires, aux membres des organes directeurs et à la direction générale de se fier aux données financières qui leur sont présentées.



NORMES COMPTABLES

12. Les normes comptables ont généralement été rédigées par des organismes normatifs nationaux conformément à leur législation et à leurs intérêts nationaux, d'où un manque de comparabilité au niveau international. L'élaboration de normes comptables internationales mondialement reconnues a permis à toutes sortes d'entités de préparer leurs états financiers d'une manière compatible; et de fournir des indications détaillées sur la présentation des données dans les états financiers pour s'assurer que les informations communiquées soient pertinentes, fiables et intelligibles pour tous les utilisateurs de ces rapports.
13. Les normes internationales en vigueur sont issues des activités du Conseil international des normes comptables (IASB), qui a la charge d'établir les normes, désormais dites normes internationales d'information financière. L'IASB, qui a vu le jour le 1er avril 2001, a remplacé le Comité international de la normalisation de la comptabilité qui avait été créé 27 ans plus tôt à la suite d'un accord conclu entre les organismes normatifs de l'Australie, du Canada, de la France, de l'Allemagne, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de l'Irlande et des États-Unis.

NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES

14. L'IASB publie des normes comptables internationales en tant qu'un ensemble de normes extérieures indépendantes applicables à la comptabilité et aux rapports financiers. Il a hérité des 34 normes comptables internationales (IAS) de son prédécesseur et a élaboré 5 nouvelles normes dites normes d'information financière internationales (IFRS) pour répondre au besoin de normes universellement reconnues. Les deux acronymes, IFRS et IAS, sont donc utilisés de façon interchangeable pour se référer à l'ensemble complet des normes internationales.
15. Plus de 70 pays, dont l'Australie, le Canada, Hong Kong et la Nouvelle-Zélande, utilisent actuellement les normes de l'IASB dans le monde entier, ou ont annoncé qu'ils le feraient dans les deux ans à venir. À compter de janvier 2005, les sociétés cotées en bourse dans les États membres de l'Union européenne sont tenues d'adopter dans les états financiers de leur groupe les normes de l'IASB qui ont été entérinées par la Commission européenne.

NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES POUR LE SECTEUR PUBLIC

16. Le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public (anciennement Comité « Secteur public » de la Fédération internationale des experts-comptables) a élaboré un ensemble de normes comptables internationales pour le secteur public, à partir de celles élaborées par l'IASB. Les normes comptables internationales pour le secteur public ont pour objet de fixer les prescriptions relatives aux rapports financiers des gouvernements et des autres entités du secteur public, alors que les normes de l'IASB portent sur les prescriptions générales applicables en matière de rapports financiers tant au secteur privé qu'au secteur public.
17. Le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public, un sous-comité de la Fédération internationale des experts-comptables qui a pour tâche de s'occuper des normes dans le secteur public, révisé les directives en vigueur ou en élabore de nouvelles dans les domaines où il relève des lacunes, et prépare des avis sur les prescriptions



spécifiquement applicables au secteur public en matière de rapports financiers. Les normes comptables internationales pour le secteur public sont élaborées après que l'IASB a publié des normes dans tel ou tel domaine. À l'heure actuelle, il existe 20 normes comptables internationales pour le secteur public concernant la comptabilité d'exercice contre 38 normes de l'IASB.

NORMES COMPTABLES DES NATIONS UNIES

18. Les normes comptables du système des Nations Unies ont été élaborées pour le seul système des Nations Unies et reposent sur les normes de l'IASB que l'ONU a estimé pertinentes compte tenu de ses circonstances particulières, les différences ayant trait à la nature non commerciale des organisations des Nations Unies. Ces normes sont de nature moins impératives que les normes internationales indépendantes utilisées ailleurs; elles ont été élaborées pour ménager plus de souplesse (marge de manœuvre) dans la façon dont chaque organisation des Nations Unies souhaite faire face aux prescriptions relatives à l'élaboration des rapports financiers. Elles permettent un traitement comptable différencié en fonction du type d'organisation et ne disent rien sur certains aspects de la communication des données comptables par rapport aux normes comptables internationales applicables au secteur tant privé que public. Il s'agit donc d'un ensemble de normes moins rigoureuses en ce qui concerne la cohérence et la comparabilité des rapports, au sein d'une organisation donnée et d'une organisation à l'autre.
19. Le groupe de travail sur les normes comptables des Nations Unies fait face à l'évolution constante des normes comptables des Nations Unies mais n'est pas encore parvenu à un consensus sur l'adoption à l'échelle de tout le système de normes comptables indépendantes internationalement reconnues – pas même des normes comptables internationales pour le secteur public, qui ont été élaborées par le Comité "Secteur public" de la Fédération internationale des experts-comptables.

LES ETATS FINANCIERS DU PAM – QUELQUES OBSERVATIONS SUR LE RESPECT ACTUEL DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES

20. Le PAM fournit déjà une série quasiment complète d'états financiers, comme le prescrivent les normes de l'IASB: un compte de résultat (État I des États financiers du PAM pour l'exercice 2002-2003); un bilan (État II); un état des flux de trésorerie (État III); ainsi que des notes portant notamment sur les objectifs et les activités de l'Organisation (Note 1) et un résumé des politiques comptables significatives (Note 2) assorti d'autres notes explicatives. Le compte de résultat prescrit par l'IASB prévoit que les dépenses seront enregistrées en fonction de leur nature, comme le fait le PAM dans son État I étant donné qu'il les ventile par produits achetés, transport maritime, etc.
21. Les normes de l'IASB prescrivent d'établir un état de l'évolution des capitaux propres pour attirer l'attention des utilisateurs sur l'évolution de la valeur des réserves et des fonds propres de l'entreprise. Cela permet aux parties prenantes telles que les créanciers et les actionnaires d'évaluer les risques inhérents à leurs investissements en indiquant les avoirs disponibles pour distribution en cas d'insolvabilité. Une organisation des Nations Unies n'a généralement pas ce type de préoccupation. Dans le cas du PAM, de telles données sont généralement fournies dans l'État 1 ou dans les Notes (transferts aux fonds de réserve et impact financier des modifications des politiques comptables par exemple). Pour se



mettre en conformité avec les normes internationales, le PAM pourrait préparer un état distinct de l'évolution concrète des fonds et des réserves.

22. Les états financiers du PAM respectent actuellement les normes comptables des Nations Unies qui exigent qu'ils soient produits sur la base des hypothèses ci-après. Ce sont là également des conditions à réunir dans le cas des normes de l'IASB et du Conseil chargé des normes comptables internationales pour le secteur public:
 - La continuité d'exploitation: l'organisation va poursuivre son exploitation dans un avenir prévisible, et n'a pas l'intention de liquider ou de réduire ses activités de manière significative (paragraphe 23 de l'IAS 1);
 - La comptabilité d'engagement: sauf pour l'état des flux de trésorerie, les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés au cours de l'exercice durant lequel ils se produisent et non, par exemple, au moment de l'entrée ou de la sortie de trésorerie (paragraphe 25 de l'IAS 1). En 2002, le PAM a adopté la comptabilité d'engagement pour les recettes autres que celles des opérations bilatérales, ainsi que pour les recettes des fonds fiduciaires qui continuent d'être comptabilisés au moment de l'entrée en trésorerie. La comptabilisation des entrées des fonds bilatéraux et fiduciaires devrait être réexaminée lors du passage aux normes de l'IASB; et
 - La permanence de la présentation: la présentation et la classification des postes dans les états financiers doivent généralement être les mêmes d'un exercice à l'autre (paragraphe 27 de l'IAS 1).
23. Ce sont là des domaines qui doivent être étudiés de plus près pour assurer le respect des normes comptables internationales mais les principes qui sous-tendent actuellement la préparation des états financiers du PAM sont dans leurs grandes lignes similaires à ceux prescrits par les normes de l'IASB.
24. L'un des avantages du passage à une conformité totale avec les normes comptables internationalement reconnues est la disponibilité d'instructions sur les meilleures pratiques pour la préparation des états financiers. Les états financiers élaborés conformément à un ensemble unique de normes seront plus aisément intelligibles, contribuant à la gouvernance et à la supervision et permettant de rendre de meilleurs comptes en réduisant le risque d'introduction de traitements comptables inadaptés.

DOMAINES DANS LESQUELS L'ADOPTION DES IAS AURA LE PLUS D'IMPACT

25. Les opérations financières du PAM sont relativement simples. Elles ne font guère appel à des mécanismes d'investissement complexes ou risqués, tels que les produits dérivés, qui se répercuteraient sur le passage à des normes comptables internationales. Toutefois, la mise en oeuvre des politiques et des pratiques d'enregistrement des données comptables visant à produire des pièces comptables conformes aux normes comptables internationales est une initiative majeure, comme en atteste la préparation de cette mise en oeuvre dans les pays de l'Union européenne à compter de janvier 2005.
26. Il n'est possible de s'écarter des normes de l'IASB que dans les cas extrêmement rares où le respect de ces normes entre en conflit avec les objectifs des états financiers et influe sur les décisions économiques des utilisateurs de ces états. Les prescriptions exigeant d'obtenir un avis clair de commissaires aux comptes pour les états financiers préparés d'après les normes de l'IASB incluent notamment la confirmation que la présentation des états financiers respecte ces normes à tous égards matériels.



27. Les observations de l'audit externe sur les avantages et les inconvénients principaux que comporte la production d'états financiers en conformité des normes comptables internationales sont présentées ci-après. Nous avons fourni séparément à la haute direction une analyse et un examen des prescriptions relatives à la communication de données spécifiques pour chaque norme pertinente de l'IASB.
28. C'est actuellement dans trois domaines essentiellement que les traitements comptables prévus dans les normes comptables des Nations Unies diffèrent de ceux de l'IASB ou des normes comptables internationales pour le secteur public: capitalisation des immobilisations; présentation des dépenses futures de personnel; et prise en compte des provisions ou des obligations.

Changement du traitement des avoirs

29. De tous temps, dans le système des Nations Unies, les donateurs qui font des promesses de dons pour un exercice donné s'attendent fréquemment à ce que leurs fonds soient utilisés aux fins prévues durant ledit exercice. Les résultats ont généralement été mesurés en comparant les crédits effectivement alloués avec le budget, ce qui a favorisé l'apparition d'engagements de dépenses importants vers la fin des exercices financiers pour que les dépenses correspondent aux fonds disponibles. Dans le secteur privé, les investisseurs souhaitent voir les bénéfices augmenter au fil de l'exercice. Ils souhaitent également que le bilan (état de l'actif et du passif) indique que les fonds sont suffisants pour rembourser les créanciers et les actionnaires en cas de faillite. Les éléments de l'actif utilisés durant plus d'un exercice financier sont capitalisés dans le bilan à leur valeur actuelle ou à leur coût historique, et sont ensuite inscrits au passif au cours de l'exercice durant lequel ils sont utilisés.
30. Si les donateurs des Nations Unies s'intéressent de moins près que les entreprises commerciales à la valeur des actifs immobilisés ou à leur potentiel productif, le PAM et d'autres organisations des Nations Unies s'efforcent à juste titre d'évaluer leur performance en recourant aux méthodes axées sur les résultats, et ne se contentent plus de faire état de leurs dépenses par rapport à leur budget. Pour parvenir à une évaluation efficace de la performance en se fondant sur les résultats, l'ampleur des ressources qui ont été utilisées reste une considération importante de façon à ce que les résultats obtenus au cours d'un exercice soient réexaminés sur une base similaire lors des exercices suivants.
31. À l'heure actuelle, la Note 8 des états financiers du PAM présente le coût historique des bâtiments, du matériel, des meubles et des véhicules, ainsi que le montant total des achats et des amortissements de l'inventaire pour l'exercice. Ces données constitueraient la base des informations sur la capitalisation requises par les normes de l'IASB. Le PAM devrait veiller à ce qu'un contrôle de gestion adapté existe pour ce qui est de l'enregistrement des actifs afin de donner toute assurance quant à l'exhaustivité des données présentées. À l'heure actuelle, le PAM enregistre l'inventaire sur une base de données distincte des principales pièces comptables, ce qui ne donne pas une assurance totale quant à l'exhaustivité de l'enregistrement des actifs dont la valeur est de quelque 40 millions de dollars.
32. En ajoutant des modules intégrés pour l'inventaire et les immobilisations dans son logiciel de comptabilité financière, le PAM améliorerait les contrôles de gestion actuels en ce qui concerne la localisation et l'état de ses avoirs de par le monde; il pourrait communiquer les données sur ses immobilisations conformément aux normes de l'IASB ou du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public.



33. Dans l'intérêt de la transparence, dans les cas où les avoirs doivent être remis gratuitement aux gouvernements à la fin des projets, la valeur résiduelle devrait en être amortie avant la clôture des projets, et les dépenses consignées dans les états financiers. La Note 8 des États financiers du PAM pour l'exercice 2002–2003 indiquait qu'un montant de 7 millions de dollars avait été amorti sans indiquer séparément la valeur des actifs transférés au pays bénéficiaire ou les amortissements dus au caractère vétuste ou irréparable des avoirs. La communication supplémentaire des valeurs des actifs transférés aiderait à procéder en toute connaissance de cause à l'évaluation de la performance et à porter un jugement de valeur sur les activités du PAM à la fin des projets.
34. Enfin, la capitalisation des actifs pourrait inclure les actifs incorporels, par exemple les logiciels développés au sein de l'Organisation, les sites web ou d'autres actifs pour lesquels pourrait exister un marché. Les nouvelles initiatives lancées par le PAM en vue d'accroître les financements par le secteur privé pourraient bénéficier de l'évaluation des actifs immobilisés si des possibilités de commercialisation voyaient le jour à l'avenir.

Le traitement des dépenses futures de personnel

35. La norme 19 de l'IASB porte sur l'information relative aux dépenses de personnel, que le PAM présente actuellement dans la Note 10 des états financiers. Les données actuellement communiquées sont dans l'ensemble conformes aux prescriptions de l'IASB, bien que le PAM ne dispose pas encore de système d'enregistrement centralisé pour établir les engagements pour l'ensemble du personnel de l'Organisation.
36. La norme internationale précise également les prescriptions d'information relatives aux plans de retraite et s'applique aux situations où les fonds sont administrés par des tiers, tels que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui gèrent les fonds de pension de manière indépendante. Il faudrait que le PAM comptabilise à l'avenir sa part des coûts des profits et pertes actuariels dans ses propres états financiers, dans la mesure où de telles informations sont disponibles.

Modification du traitement des provisions, des passifs et des actifs

37. La norme 37 de l'IASB définit le traitement comptable à accorder aux passifs, aux provisions et aux actifs, et prescrit les informations à fournir. Un passif peut être défini comme une obligation actuelle d'une entreprise résultant d'événements passés, et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources. Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains. Les actifs et les passifs qui dépendent de la survenance d'événements futurs incertains, par exemple de la livraison de marchandises d'une certaine qualité, sont appelés actifs et passifs éventuels.
38. À l'heure actuelle, les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés en tant que tels mais sont indiqués dans les Notes des pièces comptables en tant qu'engagements, jusqu'à ce que la notion d'éventualité disparaisse. Les actifs éventuels sont comptabilisés dans les états financiers là où la direction estime que les avantages en seront tirés.
39. Pour être en conformité avec les normes comptables internationales, il n'y aurait pas grand-chose à ajouter aux pièces comptables actuellement élaborées par le PAM. Pour appliquer les normes comptables des Nations Unies, le PAM enregistre actuellement en tant que dépenses les obligations pour lesquelles un engagement écrit tel qu'un ordre d'achat existe. D'après l'IAS 37, les obligations ayant trait aux ordres d'achat seraient enregistrées en tant que dépenses au moment de la confirmation de la réception des marchandises – lorsqu'il n'y a d'autre possibilité que le paiement. Les ordres d'achat restent des passifs éventuels jusqu'à ce que le bordereau de réception des marchandises soit reçu. Le PAM présenterait les provisions, ainsi que les actifs et les passifs éventuels,



conformément à l'IAS 37, pour inclure les provisions qui sont actuellement détenues et présentées sous forme de comptes spéciaux.

EFFETS DE L'ADOPTION DES NORMES DE L'IASB SUR LES SYSTEMES DU PAM

40. Au cours de l'exercice 2004-2005, la direction entend améliorer la plate-forme de base de son système de comptabilité financière, le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS), afin de garantir le soutien durable du fournisseur et d'introduire certaines fonctionnalités commerciales.
41. Le système WINGS, qui repose sur le système comptable SAP, a été notablement modifié pour répondre aux besoins du PAM. L'un des avantages de l'adoption des normes de l'IASB serait de réduire le besoin d'adapter (et par conséquent de supporter des frais supplémentaires) la fonctionnalité du système SAP, qui dans sa forme basique était conçue pour la comptabilité du secteur privé et le respect des normes de l'IASB. À titre d'illustration, le système SAP suit la prescription de l'IASB voulant que la comptabilité soit annuelle. Pour faciliter l'utilisation du SAP pour la comptabilité de l'exercice biennal, le PAM prépare des états distincts pour chaque année d'activité, lesquels sont ensuite regroupés dans les états financiers finals publiés de façon à satisfaire à la prescription de présentation d'états financiers biennaux de l'Organisation.

Comptabilité annuelle

42. D'après les normes de l'IASB, les états financiers doivent être présentés au moins chaque année, ce qui est contraire au Règlement financier du PAM qui exige des états financiers biennaux. Cependant, la plupart des États Membres ont une comptabilité annuelle et l'amélioration des systèmes comptables du PAM pourrait donner au Conseil d'administration une possibilité d'envisager les avantages de l'introduction d'états financiers annuels, après une révision du Règlement financier. La production d'états annuels vérifiés favoriserait la transparence, le contrôle de gestion et la supervision en raison de la fréquence accrue de la présentation des données, même si cela entraîne des coûts supplémentaires.

Image fidèle

43. Toutes les normes comptables généralement reconnues exigent que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie d'une entreprise. Le respect des normes est censé permettre d'obtenir une image fidèle. Au PAM, les contributions en nature représentent une source non négligeable de revenus, enregistrées au départ à la valeur indiquée par le donateur avant d'être vérifiées au regard de toute pièce justificative ultérieurement reçue. Pour mesurer les revenus à leur juste valeur, le PAM devrait s'assurer que toute évaluation des contributions en nature par le donateur représente une évaluation de la juste valeur, en particulier en l'absence de documents à l'appui. À cette fin, le PAM pourrait périodiquement comparer l'évaluation faite par les donateurs et les valeurs marchandes indépendantes.



Information sur les normes mises à jour

44. En vue de l'adoption de normes comptables indépendantes, il importe que la direction examine l'ampleur des modifications à apporter aux procédures existantes et leur coût, par exemple la formation supplémentaire du personnel.
45. L'IASB met à jour les normes existantes lorsqu'il le juge nécessaire pour maintenir les meilleures pratiques comptables. Un Comité international des questions d'information financière fournit dans les meilleurs délais des instructions sur les questions se rapportant à l'information financière qui ne sont pas forcément abordées dans les normes existantes. En novembre 2004, l'IASB a publié deux exposés-sondages pour examen public portant sur le traitement comptable des ressources minérales et des instruments financiers. Il a également proposé des amendements aux normes en vigueur relatives aux instruments financiers, aux associations d'entreprises et aux avantages accordés au personnel. À l'heure qu'il est, le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public a publié trois exposés-sondages et attend les observations du public, concernant les recettes, la comptabilité des politiques sociales des gouvernements et la réduction des actifs.
46. Étant donné que ces deux séries de normes visent à refléter les pratiques comptables optimales pour assurer le plus de clarté dans la comptabilité, le développement en cours se poursuivra. Toutes les normes publiées par le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public devraient avoir des répercussions sur la comptabilité financière du PAM, alors que les modifications apportées à une norme particulière de l'IASB pourrait être sans incidence pour lui (par exemple, les normes se rapportant aux ressources minérales, aux banques ou aux plans de retraite). Au moment où nous terminons la rédaction du présent rapport, deux exposés-sondages du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public et deux modifications de normes de l'IASB auraient une incidence pour le PAM. Cela indique qu'on ne peut en conclure que la mise en conformité avec les normes du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public entraînerait automatiquement moins de changements à l'avenir ayant des répercussions sur les états financiers du PAM que l'adoption des prescriptions de l'IASB.
47. Les modifications des normes de l'IASB entraînent généralement des modifications des normes comptables internationales pour le secteur public s'y rapportant. L'adoption des normes de l'IASB permettrait donc d'obtenir plus rapidement des indications sur les événements les plus récents permettant d'accroître la transparence et aiderait la direction du PAM à administrer de façon avisée les actifs de l'Organisation.

LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES DE L'IASB

48. Décider de préparer les états financiers conformément aux normes comptables internationales nécessiterait de modifier l'article 13.1 du Règlement financier en particulier, lequel stipule actuellement que le Directeur exécutif doit préparer des états financiers biennaux conformément aux normes communes de comptabilité des Nations Unies sauf si le caractère de l'opération du PAM nécessite l'utilisation d'autres normes de comptabilité internationalement reconnues.
49. L'introduction de nouvelles méthodes fondamentales de comptabilité, quelles qu'elles soient, est toujours plus facile en début d'exercice comptable, pour limiter le nombre des modifications à apporter aux données déjà enregistrées et pour assurer l'intégrité de la codification du grand livre général pour les nouvelles rubriques telles que les actifs immobilisés.



50. Pour permettre au Conseil d'administration et à la direction d'étudier les avantages associés à la mise en oeuvre des normes comptables internationales, il semblerait utile de procéder à une répétition de la préparation d'états financiers pour une seule année en utilisant les normes de l'IASB. Cela permettrait également de voir l'ampleur des changements nécessaires et le niveau actuel de compétence du personnel. Les avantages d'une telle répétition "à blanc" de la préparation des états financiers aideraient le PAM à déterminer s'il convient d'émettre de nouvelles instructions à l'intention du personnel chargé de rendre compte des transactions financières ou de les comptabiliser.

CONCLUSION

51. À notre avis, le Programme alimentaire mondial bénéficierait de l'adoption et du respect d'un ensemble de normes comptables et d'information financière indépendantes, largement reconnues et largement comprises. Nous estimons que le système des Nations Unies dans son ensemble souhaitera passer à des normes d'information financière indépendantes à l'avenir, bien que les progrès en ce sens soient lents à ce jour. La mise en conformité avec les normes comptables internationales ou les normes comptables internationales pour le secteur public garantiront la qualité et l'utilité des rapports financiers, qui selon nous présentent plus d'avantages que les normes comptables communes des Nations Unies. Nous recommandons au secrétariat et au Conseil d'administration d'envisager l'adoption de normes comptables internationales indépendantes par le Programme alimentaire mondial.

